

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/11/2021

Dossier complet le :
30/11/2021

N° d'enregistrement :
F09321P0352

1. Intitulé du projet

Extension de la clinique Rhône Durance sur la commune d'Avignon et création d'un parking.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI IMMOBILIER DU THALES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier BENETON - Directeur de la Clinique Rhône Durance

RCS / SIRET

4 9 3 0 2 7 9 6 5 0 0 0 3 4

Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 41: Travaux, constructions et opérations d'aménagement. Sous-catégorie a): Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet prévoit la réalisation d'un parking Silo de 277 places, il est donc soumis à examen au cas par cas. Le projet est également soumis à déclaration ICPE (2910) pour l'installation d'une chaudière supérieure à 1MW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le groupe ELSAN souhaite réaliser une extension de la clinique Rhône Durance. Dans le cadre de ce projet, il prévoit :

- La destruction du parking existant ;
- La réhabilitation d'une partie des bâtiments existants ;
- L'extension de la clinique Rhône Durance ;
- La création d'une maison médicale ;
- La création d'un parking silo ;
- La création d'une passerelle vers le plateau d'imagerie situé au nord du site ;
- La création d'un parking au sol et d'une voirie en périphérie du site ;
- La création d'une barre technique .

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension va permettre de répondre à plusieurs problématiques :

- La saturation du trafic et du stationnement. Aujourd'hui la clinique Rhône Durance fait face à une saturation du trafic au sein de son site. Une étude de l'état actuel montre que le réseau actuel ainsi les parkings mis à disposition ne sont pas suffisants pour accueillir les personnes souhaitant accéder à des soins. Cette saturation entraîne la création de parkings sauvages et des files d'attente de véhicules au sein du site et ainsi qu'en périphérie.
- L'accès aux infrastructures. L'accès actuel du site par l'arrière du bâtiment manque de fonctionnalité et offre peu de lisibilité des entrées de l'établissement. Les entrées actuelles du site s'effectuent par le portail situé au nord-est de la parcelle, Chemin du Lavarin, sans distinction de flux. Les accès piétons actuels ne sont pas fonctionnels et le hall du rez-de chaussée est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite depuis les zones de stationnement.
- La saturation du service médical. La clinique fait face à une demande de plus en plus grandissante et les infrastructures actuelles ne répondent plus aux besoins.
- L'accueil de nouveaux services. Dans le cadre du transfert d'activités de l'établissement Urbain V, situé également à Avignon, vers le site Rhône Durance, la clinique va devoir également être capable d'absorber un flux de patients supplémentaires. La capacité d'accueil de la clinique passera de 11 179 séjours par an à 19 630.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera la démolition du parking actuel, la création de fondations et de tranchées pour le raccordement aux réseaux publics (électricité, eau potable, eaux usées, etc.).

La clinique restera en fonctionnement lors de la phase travaux.

La disposition des nouvelles infrastructures permettra de conserver une partie significative du parking actuel lors de la réalisation du parking silo.

L'acheminement des différents matériaux se fera par camions.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension de la clinique permettra d'augmenter sa capacité d'accueil.

La maison médicale permettra de faciliter la réalisation de consultations médicales et de réduire le trafic au sein de la clinique.

Le parking silo et la nouvelle voirie fluidifieront le trafic au sein du site et réduiront les risques de "parking sauvage".

La nouvelle voirie et les parkings au sol permettront également une séparation entre les particuliers et les employés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration ICPE (2910) pour l'installation d'une chaudière supérieure à 1MW.

Dépôt d'un permis de construire pour l'extension de la clinique Rhône Durance

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment existant	2 082 m ²
Extension clinique	2 151 m ²
Voirie et parking au sol	8 553 m ²
Parking Silo	2 157 m ²
Maison médicale	710 m ²
Espaces verts	3 607 m ²
Barre technique	164 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se trouve sur la commune d'Avignon au 1750 chemin du Lavarin.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :
CO 270 - CO 278 - CO 279 - CO 410

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 5 5 ' 1 8 " 241 Lat. 0 4 ° 4 8 ' 0 5 " 159

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Avignon est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 octobre 2019. Le site n'est pas concerné par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Avignon est soumise à deux PPRI. Le PPRI Rhône approuvé et le PPRI Durance prescrit. Un porter à connaissance a été notifié en novembre 2017 dans l'attente de la finalisation du PPR Durance. La commune possède également un PPRT pour la société EURENCO située à Sorgues (8,4 km de la zone d'étude). Cependant le site n'est pas concerné par ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à 430 m au nord de deux zones NATURA2000: -LA DURANCE (FR9312003) -LA DURANCE (FR9301589)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à 2,4 km au sud d'un site classé correspondant à la rue des teinturiers (sol, platanes, canal et roues) à Avignon

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est déjà raccordé au réseau public d'eau potable. Le projet entraînera une augmentation des volumes d'eau consommés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux liés à la démolition du parking seront retirés du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain sera en priorité égalisé avec le sol en place.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un site urbanisé. Des boisements dégradés sont visibles au sud-ouest et seront en partie détruits. La biodiversité potentiellement présente est adaptée au milieu urbain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques "rupture de barrage", industriels et TMD. Le site est concerné par le risque de rupture de barrage et se trouve à 7 km d'un site SEVESO seuil bas et 75 m d'un site ICPE correspondant au centre hospitalier Henry Duffaut. Aucun réseau concerné par le risque TMD ne passe à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques naturels suivants : - zone d'aléa modéré vis à vis du retrait et gonflement des argiles ; - risque d'inondation (Porter à connaissance) ; - zone potentiellement sujette aux débordements de nappe ; - zone d'aléa sismique modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, des déplacements seront à prévoir afin d'acheminer les éléments nécessaires à la construction du site. Les phases de chantier seront étudiées afin de permettre le fonctionnement de la clinique durant les travaux. Après travaux, le trafic augmentera proportionnellement avec l'augmentation de la capacité d'accueil de la clinique. Cependant les travaux permettront d'optimiser et de fluidifier le trafic au sein du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera source de bruit en phase chantier. Les ouvrages au sein du site ou à proximité immédiate ne sont pas soumis à un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de construction pourra engendrer quelques vibrations qui seront limitées à la zone de travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des lampadaires sont susceptibles d'être installés afin de guider les personnes sur le site la nuit.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant en centre-ville il est susceptible d'être concerné par des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux pourra engendrer des rejets de polluants dans l'air avec notamment le passage de camions et engins de chantier pour la réalisation du projet et de ses aménagements. En phase d'exploitation, les véhicules circulant sur le site ainsi que les nouvelles chaufferies engendreront également des rejets de pollution dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales se fera sur site par infiltration ou par rejet à débit régulé. Le réseau d'assainissement sera connecté au réseau public situé à l'est de la zone d'étude, chemin de Lavarin.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, une partie des terres excavées pour la réalisation des infrastructures (sous-sol, décaissements, fondations, fosses...) sera évacuée dans des filières adaptées. les gravats et autres matériaux issus de la démolition seront envoyés en décharge. En phase exploitation, les déchets seront principalement des déchets ordinaires et des déchets verts. Des filières de traitement sont déjà mises place pour la gestion des déchets médicaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures envisagées pour le projet sont les suivantes :

- Mise en place d'un management environnemental du chantier afin de maîtriser et réduire les impacts liés au chantier ;
- Mise en œuvre d'une démarche de maîtrise des risques de la pollution des eaux et des sols en phase :
 - de chantier (entretien des engins, ravitaillement des gros engins et stockage de carburant dans des endroits bien définis...),
 - d'exploitation (bac de rétention, véhicules de maintenance et d'entretien maintenus en bon état...);
- Mise en place d'un plan de gestion des déchets durant les phases de chantier et d'exploitation (limiter, traiter et recycler les déchets).
- Mise en place de mesures pour limiter le risque d'inondation / ou éviter une aggravation du risque d'inondation
- Mise en place d'une gestion maîtrisée des eaux pluviales et des eaux usées en phase chantier + exploitation
- Mise en place de différentes strates (herbacées, massifs arbustifs, arbres) et sauvegarde d'une partie des arbres dont le diamètre est supérieur à 0,3 m
- Réalisation d'une étude géotechnique
- Réalisation d'une étude afin de confirmer l'absence de zones humides

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés dans ce document, les incidences sur l'environnement du projet d'extension et de réhabilitation de la clinique Rhône Durance seront limitées. Le maître d'ouvrage mettra en place les mesures nécessaires afin d'éviter ou de réduire ces incidences potentielles.

Aussi, il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Une notice d'incidences environnementales et ses annexes sont volontairement transmises par le maître d'ouvrage.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Avignon

le,

30/11/2021

Signature

